**Interventions du Japon durant la vingt-cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) de l’OMPI**

**9 – 12 novembre 2020**

# Point 5

|  |
| --- |
| **Point 5 de l’ordre du jour : Déclarations générales** |

Merci, Madame la présidente.

La délégation du Japon s’associe à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B.

D’emblée, la délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétariat pour les efforts déployés afin d’organiser cette réunion dans les circonstances difficiles liées à la pandémie de COVID-19. Nous associerons nos efforts à ceux de l’OMPI pour surmonter cette situation difficile.

Chaque année depuis 1987, le Gouvernement du Japon verse des contributions volontaires à l’OMPI pour ses initiatives en matière de développement de la propriété intellectuelle. Cette année, le Japon a versé 6,3 millions de francs suisses, comme l’année dernière.

Grâce à une utilisation efficace de ces contributions volontaires, appelées Fonds fiduciaire du Japon (J-FIT), le Japon a mis en œuvre divers programmes d’assistance pour les pays en développement du monde entier dans le domaine de la propriété industrielle. Depuis 1996, l’Office des brevets du Japon (JPO) a invité plus de 1800 stagiaires, provenant de 61 pays et de quatre offices régionaux de propriété intellectuelle. En outre, depuis 1987, le JPO a envoyé plus de 400 de ses experts dans 38 pays. Le programme de travail comprend des ateliers et des séminaires, ainsi une assistance aux offices de propriété intellectuelle pour le lancement ou la mise à niveau de leur infrastructure informatique.

Nous saisissons cette occasion pour présenter certaines activités liées au fonds fiduciaire.

Tout d’abord, le fonds fiduciaire a été utilisé pour financer des activités dans le cadre de la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

Par exemple, le fonds fiduciaire a été utilisé pour financer une conférence de trois jours organisée par l’OMPI, l’ARIPO, l’OAPI et le Gouvernement de la République du Zimbabwe, à Harare, en novembre 2019. Lors de cette conférence, M. SHIMANO Kunihiko, le précédent commissaire adjoint du JPO, a prononcé les déclarations d’ouverture et de clôture, au cours desquelles il a fait état de la nécessité d’innover et d’assurer à un développement économique durable dans tous les pays d’Afrique. Des parties prenantes de la propriété intellectuelle de nombreux pays africains ont assisté à cette conférence et ont eu des discussions passionnantes lors de sessions spéciales destinées aux PME. Cette conférence a été une occasion très importante de discuter de la feuille de route et du plan d’action quinquennaux pour une utilisation efficace de la propriété intellectuelle aux fins de la création d’un écosystème de l’innovation de pointe en Afrique. Nous sommes convaincus que cette conférence servira aux personnes qui organiseront une conférence, ou y assisteront à l’avenir, comme exemple type d’une manifestation aboutissant au développement durable de l’économie régionale.

En outre, le JPO a organisé conjointement avec l’OMPI et la JETRO une manifestation intitulée “Séminaire sur l’assistance en matière de propriété intellectuelle aux start-ups en Afrique et réunions individuelles”, réunissant les représentants de huit organisations gouvernementales et 11 start-ups d’Afrique. Cette manifestation visait à soutenir les start-ups africaines dans le domaine de la propriété intellectuelle. Lors de ce séminaire, le JPO a présenté les défis auxquels sont confrontées les start-ups et les PME dans le domaine de la propriété intellectuelle et les mesures prises par le JPO pour y faire face. Par ailleurs, les organisations gouvernementales africaines ont présenté des mesures de soutien aux start-ups et aux PME. Les participants ont pu ainsi approfondir leurs connaissances sur ce que les start-ups doivent garder à l’esprit pour leur développement et ont partagé entre eux des idées sur les mesures requises à cette fin. Nous pensons que cet exemple servira à ceux qui organiseront des séminaires similaires ou y participeront.

En outre, le Japon a organisé la manifestation intitulée “Dialogue sur l’utilisation du système de propriété intellectuelle pour le développement économique, social et culturel” en octobre 2019 à Tokyo, conjointement avec le Bureau régional pour les pays arabes de l’OMPI, le Bureau de l’OMPI au Japon et six pays arabes, à savoir l’Arabie saoudite, le Bahreïn, l’Égypte, les Émirats arabes unis, le Koweït et le Maroc. Nous nous félicitons de l’élargissement du partenariat en ce qui concerne les activités de coopération liées au fonds fiduciaire.

Ensuite, le fonds fiduciaire a également été utilisé pour financer des activités sur la propriété intellectuelle et le développement dans l’environnement numérique.

Depuis 2017, le fonds fiduciaire a été utilisé pour aider à numériser les données nationales de propriété intellectuelle dans plusieurs pays. Par exemple, en 2019, il a contribué à la numérisation des documents de brevet des Philippines et du Viet Nam. Nous sommes convaincus que ces données numériques de qualité sur les droits de propriété intellectuelle à l’échelle nationale contribueront à renforcer l’efficacité des offices de propriété intellectuelle de ces pays et qu’elles permettront aux utilisateurs de gérer leurs demandes plus efficacement.

En outre, depuis 2017, le fonds fiduciaire a été utilisé pour financer le projet d’optimisation des flux de travail mis en œuvre pour plusieurs pays de l’ASEAN. Ce projet a permis d’optimiser les processus relatifs à l’administration des demandes dans le respect des exigences de chaque office de propriété intellectuelle et a augmenté le confort des utilisateurs.

En outre, le fonds fiduciaire a financé un large éventail d’activités de renforcement des capacités liées à l’infrastructure technique des institutions de propriété intellectuelle pour plusieurs pays de l’ASEAN et d’Afrique. Au Myanmar en particulier, le fonds fiduciaire a été utilisé pour financer un atelier visant à mettre en place un système informatique pour créer l’institution de propriété intellectuelle. Grâce à cet atelier, le Viet Nam et le Laos ont pu partager avec le Myanmar leurs données d’expérience en ce qui concerne la mise en place du système informatique. Nous pensons que l’utilisation de l’environnement numérique nécessite non seulement des flux de travail et des systèmes informatiques dans l’environnement numérique, mais aussi une bonne connaissance de ceux-ci, et le fonds fiduciaire peut contribuer à améliorer les connaissances à ce sujet au sein de l’office de propriété intellectuelle.

Dans le domaine du droit d’auteur, le Japon a soutenu le développement du secteur de la culture et des contenus dans la région Asie-Pacifique en contribuant à la mise en place de systèmes de droits d’auteur et au développement des ressources humaines. Dans le cadre du fonds fiduciaire, le Japon a mené diverses activités et notamment organisé des séminaires et des colloques, envoyé de spécialistes du droit d’auteur à l’étranger et accueilli plus de 370 stagiaires de 28 pays.

Nous souhaiterions aussi parler de WIPO GREEN, qui est mentionné dans les documents de travail CDIP/25/2 et CDIP/25/6.

Le JPO a rejoint WIPO GREEN en tant que partenaire en février de cette année. Le JPO a soutenu les activités liées à WIPO GREEN en coopération avec le Bureau de l’OMPI au Japon, tout en utilisant le fonds fiduciaire. À partir de cette année, le JPO souhaite contribuer plus activement aux activités liées à WIPO GREEN. Nous nous réjouissons de travailler avec de nombreux partenaires.

Nous aimerions saisir de cette occasion pour mentionner les efforts déployés par le JPO pour promouvoir WIPO GREEN. Avant la Journée mondiale de la propriété intellectuelle du 26 avril, le JPO a inauguré une nouvelle page Web pour présenter WIPO GREEN. Sur cette page sont publiés des articles présentant certaines activités menées par des partenaires du Japon. Vingt-trois partenaires du Japon ont rejoint WIPO GREEN et leurs activités y sont toutes présentées. Nous sommes convaincus de son utilité pour les activités futures de ceux qui envisagent de rejoindre WIPO GREEN en tant que partenaire et pour les personnes intéressées par les technologies vertes qui souhaitent exploiter WIPO GREEN. Nous espérons que cette page contribuera à promouvoir le développement des activités liées à WIPO GREEN.

Enfin, nous aimerions faire le point sur IP Advantage, qui concerne l’économie de la création, le thème du point 8 de l’ordre du jour de cette session.

Nous pensons que IP Advantage, qui est un recueil d’études de cas portant sur des projets menés à bien dans le domaine de la propriété intellectuelle, est utile dans le contexte du développement, bien qu’il ne soit mentionné dans aucun des documents de travail de cette session. En 2008, le JPO et le Bureau de l’OMPI au Japon ont présenté une proposition de projet dans le cadre du fonds fiduciaire, selon laquelle le Bureau de l’OMPI au Japon réunirait et partagerait des exemples de réussite dans le domaine de la création et de l’entrepreneuriat. Cette initiative se traduira finalement par la création de la base de données “IP Advantage”, une collection de plus de 200 études de cas. Étant donné que certaines des études de cas ajoutées dernièrement concernent l’industrie de la création, qui est le thème de l’ordre du jour de cette réunion “Propriété intellectuelle et développement”, nous aimerions les présenter.

La première concerne une initiative du laboratoire Ishinomaki. En 2011, le Japon a été frappé par le plus fort tremblement de terre jamais enregistré et par un tsunami dévastateur. Après la catastrophe, les gens ont pris diverses initiatives pour reprendre le cours de leur vie. L’initiative du laboratoire Ishinomaki est l’une d’entre elles : elle offre un espace où les gens peuvent reconstruire leur communauté ensemble dans le cadre de projets de bricolage (produits à monter soi-même). Grâce aux droits de marque pour une gamme unique de meubles et de produits connexes créés par des personnes qui reconstruisent leur vie, le laboratoire Ishinomaki peut protéger sa marque.

La seconde est une initiative de Toyota Motor Corporation. Pour continuer de réussir dans ce domaine en perpétuel changement que sont l’innovation et les marques, la Toyota Motor Corporation estime qu’il est important de protéger à la fois ses inventions et ses marques. M. Sakichi Toyoda, le fondateur de Toyota, a déposé une demande de brevet pour un métier à tisser en bois à propulsion humaine en 1890, et depuis lors, il a déposé des demandes de brevet pour un certain nombre d’inventions, ce qui lui a permis de développer ses activités. De plus, la Toyota Motor Corporation a considérablement anticipé la situation en protégeant ses marques. Le portefeuille de propriété intellectuelle de la société contient plusieurs marques enregistrées à l’aide du système de Madrid de l’OMPI. L’enregistrement de marques est un moyen de protéger ces signes distinctifs contre la contrefaçon et d’autres formes d’appropriation illicite. La Toyota Motor Corporation s’est toujours évertuée à élargir son portefeuille de propriété intellectuelle en prenant les devants pour valoriser et protéger ses actifs incorporels, et ce depuis plus d’un siècle.

Le Japon est conscient de la nécessité de mener les activités de développement de manière efficace et rationnelle, conformément aux objectifs de l’OMPI, pour protéger la propriété intellectuelle. À l’avenir, le Gouvernement du Japon s’engage, en coopération avec l’OMPI, à améliorer ses initiatives de coopération afin de garantir une utilisation encore plus efficace et rationnelle du fonds fiduciaire.

Je vous remercie, Madame la présidente.